



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



**Coordonnées du demandeur :**

Nom : SCCV MARSEILLE 98 BOULEVARD RABATAU  
Adresse : 17 quai du Président Paul Doumer  
92400 Courbevoie  
Téléphone : 01.41.43.43.43  
Email : pdecreton@ketb.com

**Projet localisé entièrement hors site Natura 2000**

**a. Nature et description du projet**

La SCCV MARSEILLE 98 BOULEVARD RABATAU envisage la réalisation d'un projet de construction d'un bâtiment qui comprend une partie majoritairement tertiaire standard complétée par une partie Process Métier à l'infrastructure spécifique dans le 8ème arrondissement de Marseille. Le bâtiment accueillera les bureaux et les locaux process métier pour EDF, permettant de réunir les collaborateurs de la DIPDE (Division Ingénierie du Parc Nucléaire, de la Déconstruction et de l'Environnement) ainsi que des bureaux pour la société Stellantis.

L'unité foncière retenue pour l'opération est référencée au cadastre sous la section K ; parcelle numéro 18. Le site du projet présente une emprise d'environ 14 997 m<sup>2</sup>, déduction faite des espaces réservés, et est délimité par le Boulevard Schlœsing qui longe la parcelle à l'Est, le Boulevard Rabatau au Nord et le cours d'eau du Jarret à l'Ouest

Il s'implante sur un terrain occupé par la société commerciale Spoticar. Le terrain actuel est très fortement imperméabilisé et sous végétalisé. Le futur projet aura pour vocation à créer, en sus des espaces de bureaux, des espaces végétalisés le long du Jarret.

**b. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage**

Des éclairages nocturnes seront mis en œuvre le long des chemins piétonniers et les voiries du projet. De technologies LED et de type bornes, mâts et downlight en sous face de coursives, ils seront choisis et implantés afin d'éclairer uniquement le sol.

Ces éclairages seront munis d'une détection crépusculaire et une détection de présence.

## L'éclairage



Mat d'éclairage



Borne d'éclairage



Éclairage encastré dans la main courante



Éclairage encastré au muret

### LEGENDE

- Mat d'éclairage pour accès et espace commercial  
6-7 m de haut : 7 u
- Borne d'éclairage pour circulation piétonne  
1 m de haut : 14 u
- Eclairage en applique (halls) : 4u
- Eclairage intégré au muret pour circulation piétonne  
70 ml
- Eclairage intégré à la main courante pour  
circulation piétonne 30 ml

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon**

Le projet longe le cours d'eau du Jarret, le long de la parcelle, ce cours d'eau est entièrement bétonnisé/canalisé.



Photo du Jarret à l'état existant

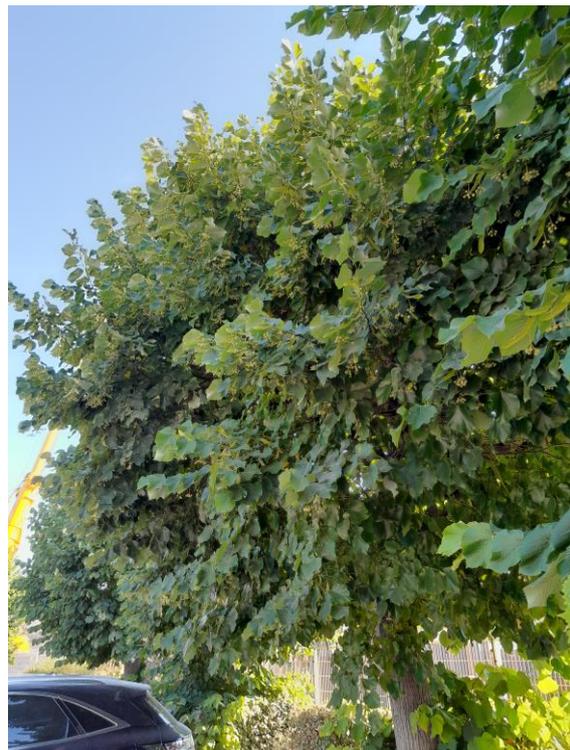
Le projet envisagé n'est pas de nature à engendrer des modifications/perturbations du cours d'eau.  
La végétalisation actuelle est très réduite comme en justifie l'extrait google Earth ci dessous



Prise de vue google earth de la parcelle existante - Nota : emprise du futur projet en violet

**d. Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)**

Le projet tel qu'il est envisagé prévoit l'abattage de 5 arbres : 2 platanes et 3 tilleuls. Aucun de ces arbres (taille, caractéristiques, essence, diamètre < 50cm), n'est susceptible d'abriter des chiroptères/oiseaux ou encore de coléoptères d'intérêt communautaire.



Arbres soumis à abattage par le projet  
Q. DELFOUR, 01/07/2022, *in situ* Marseille (13)



Arbres soumis à abattage par le projet

#### **e. Localisation et cartographie**

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : MARSEILLE - Département des Bouches-du-Rhône  
Lieu-dit et adresse : 98, Boulevard Rabatau.

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

- ZSC FR9301602 « Calanques et Iles Marseillaises - Cap Canaille et Massif du Grand Caunet » à 2.8 km,
- ZPS FR9312007 « Iles Marseillaises – Cassidaigne » à 2,8 km,
- ZPS FR9312018 « Falaises de Vaufrèges » à 6 km

**Les arbres supprimés et conservés sont indiqués dans le plan joint en annexe « MARSEILLE MISTRAL\_PC-2c\_Plan masse paysager »**

#### **b. Etendue du projet**

Surface : surface Cadastrale : 14 977 m<sup>2</sup>

Linéaire : 300 ml

#### **c. Période envisagée pour les travaux**

Démarrage des travaux envisagés : T3 2024

Durée des travaux : 32 mois

#### **d. Questions posées**

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

#### **Chauve-souris ou oiseaux**

- Le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

La zone du projet est située en plein cœur du centre-ville de Marseille et ne constitue pas un corridor écologique pour l'ensemble des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 à l'étude.

- Y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non, les 5 arbres soumis à abattage ne sont pas âgés, n'ont pas de cavité susceptible d'accueillir des espèces de chauve-souris ou d'oiseaux d'intérêt communautaire. Cependant, ils pourraient permettre d'accueillir dans le futur d'éventuelles colonies de chauve-souris, et servir d'arbre gîte pour l'avifaune et de corridor écologique.

- L'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Le projet se situe à proximité du cours d'eau du le Jarret. Ce dernier est entièrement bétonné et dévégétalisé.

- Des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Non aucun gîte naturel ou anthropique n'a été avéré sur la zone d'étude.

- Quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Le cortège d'espèces avérées sur site est constitué d'espèces ubiquistes et communes : Pigeon biset (*Columba livia*), Moineau domestique (*Passer domesticus*) ainsi que d'une espèce invasive : la Perruche à collier (*Psittacula krameri*).

- Y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

La Perruche à collier et le Moineau domestique pourraient potentiellement se reproduire au sein de la zone d'étude (Platane).

**Insectes** (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

- Y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Aucun arbre ou arbre mort n'est susceptible d'accueillir des insectes saproxylophages. Aucun trou, aucune cavité n'y trace d'émergence n'a été observée.

### e. Conclusion

#### Le projet envisagé

est susceptible

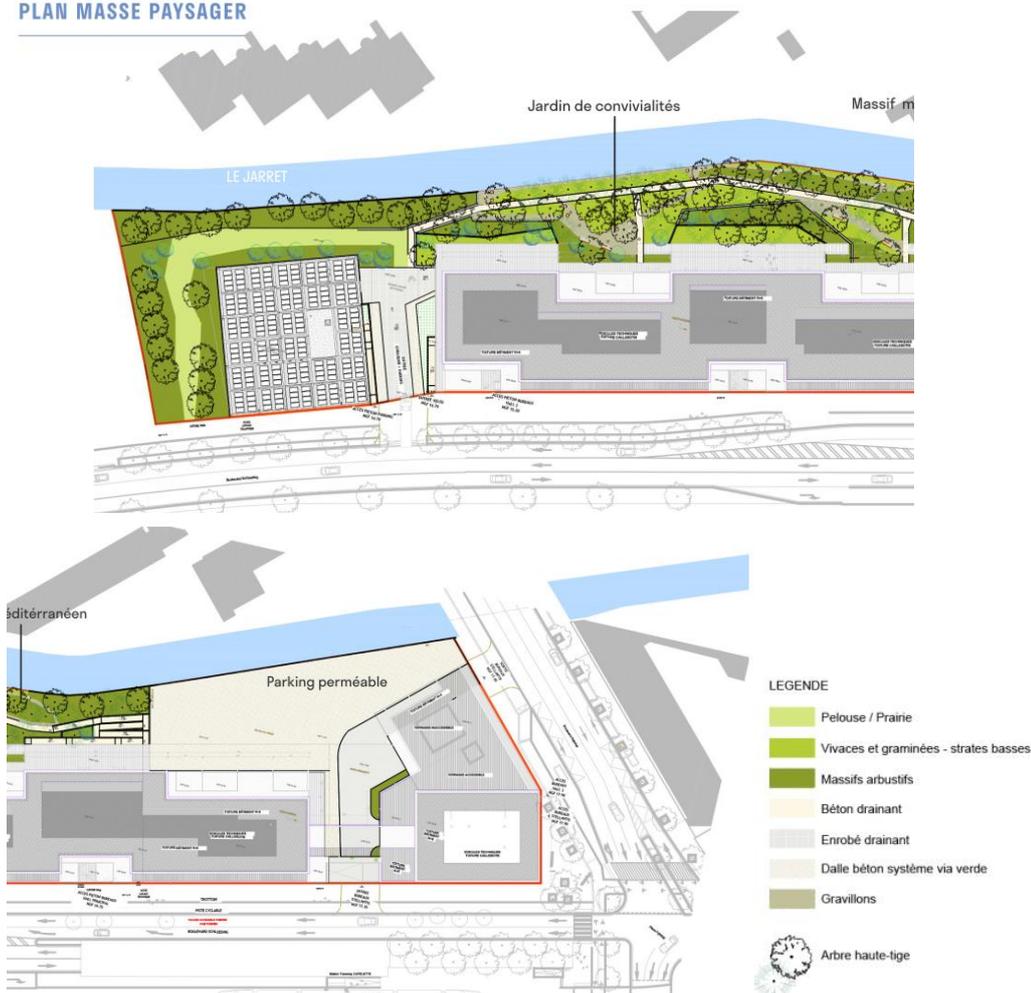
n'est pas susceptible

**d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :**

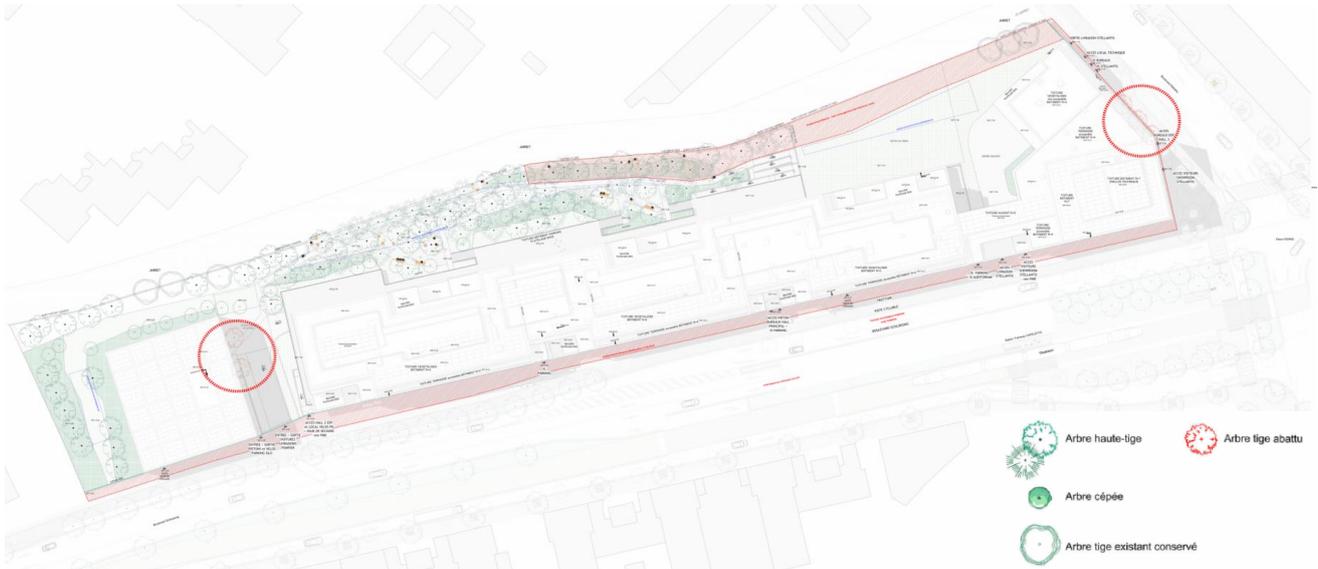
**Les faibles surfaces d'emprise associées à la très faible naturalité des habitats naturels et l'éloignement du projet vis-à-vis des sites Natura 2000, arrivent à la conclusion que le projet n'entraînera aucune incidence sur les autres espèces de faune et de flore des sites N2000 évalués.**

Il est à noter que le projet envisage une plantation de plusieurs strates végétales (prairie, arbustes et arbres) et une perméabilisation des sols qui dans le futur engendrera une plus-value écologique certaine. Un corridor écologique pourrait-être créé en prolongement avec le parc du 26<sup>ème</sup> centenaire, le jardin Chanot et avec l'aide la végétalisation des berges du Jarret (Cf documents ci-dessous).

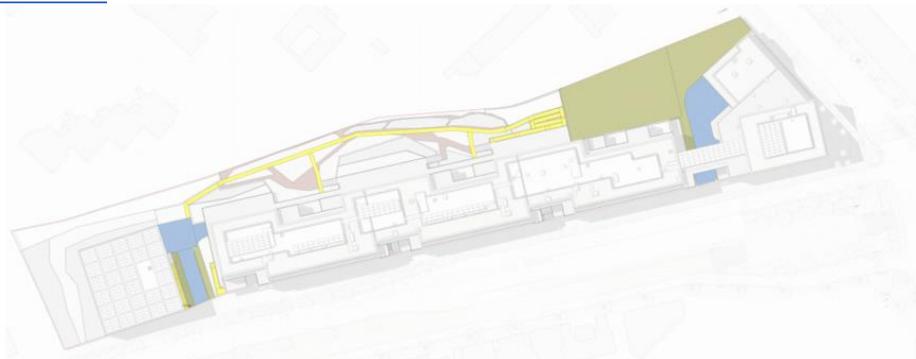
#### PLAN MASSE PAYSAGER



## Implantation des arbres abattus (entouré en rouge)



## Les revêtements



### LEGENDE

- DALLE BETON SYSTEME VIA VERDE (1500m<sup>2</sup>)
- ENROBE DRAINANT (770m<sup>2</sup>)
- BETON DRAINANT (370m<sup>2</sup>)
- CHEMINEMENT GRAVILLONNE (280m<sup>2</sup>)

0 50 m

## Les traitements et les espèces de végétaux proposés

### Les strates basses - les arbustes et couvre-sols



Source : Leclercq Associés (2023)

**Reconnaissance de terrain  
Effectuée le 13/11/2023**

**Fait à Marseille**

**Par : Quentin DELFOUR  
(entomologiste)**

**Signature :**